



Montreux, date du timbre postal

Société des Sapeurs-pompiers

De Montreux et environs

Caisse de Secours

**DOCUMENT A CLASSER SOIGNEUSEMENT**

Chères et Chers membres,

Lors de sa dernière réunion, votre comité a jugé bon de vous rappeler quelques points essentiels suite à divers téléphones et autres missives reçues ces derniers temps.

1. Les membres sont inscrits à vie. Même s'il/elle quitte le corps de son SDIS pour n'importe quelle raison.
2. L'indemnité de décès est fixée à 2000.- Chf moins les frais administratifs de 3.- Chf.  
**Lors du décès la famille doit aviser le caissier et lui faire parvenir une copie de l'acte de décès officiel ainsi que les coordonnées pour le versement.**
3. La cotisation annuelle est de Chf 10.- et la finance par décès de Chf 3.-  
Ces finances sont encaissées auprès des membres une fois par année.

Si vous avez d'autres renseignements à demander, vous pouvez toujours, vous adresser aux membres du comité.

La liste du comité est disponible sur demande à notre secrétaire Élodie Zürcher par message au 079 821 12 58 ou par courriel à [85elodie@gmail.com](mailto:85elodie@gmail.com) ou encore en lien sur le site de l'ASR : [Caisse de secours \(securite-riviera.ch\)](http://Caisse.de.secours(securite-riviera.ch))

**POUR LES CLOSES BENEFICIAIRES CONTACTER LE CAISSIER :** [wivi.yves@gmail.com](mailto:wivi.yves@gmail.com)

Nous vous présentons, Chères/Chers membres, nos cordiales salutations

Pour le comité

Le Président

Didier Zürcher